

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 4 avril 2022 à 19 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Gérald Beaulieu, maire
 Monsieur Denis Forest, conseiller au siège #1
 Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
 Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3
 Madame Kate St-Pierre, conseillère au siège #4
 Monsieur Christian Chaumont, conseiller au siège #5
 Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gérald Beaulieu. Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Le public est invité à écouter les enregistrements audio des délibérations et des prises de décisions qui seront disponibles dans les jours qui suivent la séance sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.baiedessables.ca. Il est également possible d'assister en direct à la séance en ligne.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. CMQ – Dépôt de l'audit de conformité portant sur le délai de transmission des rapports financiers
 - 6.2. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2021 (176.1 C.M.)
 - 6.3. Nomination du vérificateur externe pour l'exercice financier 2022 (966 C.M.)
 - 6.4. Assurance collective pour le directeur général
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
 - 8.1. MTQ – Attestation des dépenses dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local pour l'exercice financier 2021
 - 8.2. Nivelage des chemins municipaux (mise en forme de la chaussée)
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Service municipal pour la collecte des matières recyclables agricoles (plastiques)
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Libération de retenues dans le cadre du Fonds de visibilité Innergex 2021
 - 10.2. Entretien des aménagements paysagers
 - 10.3. Rencontre avec le Comité pour la sauvegarde du quai en séance préparatoire
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Adhésion à l'URLS du Bas-Saint-Laurent pour la période 2022-2023
 - 11.2. Appel d'offres public – Construction d'une remise au Centre communautaire Gabriel-Raymond
 - 11.3. Demandes d'aides financières – Réfection d'infrastructures récréatives et sportives
 - 11.4. Comité d'étude visant la relocalisation de la bibliothèque municipale à l'école Assomption
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
 - 13.1. Rencontre entre le conseil municipal et la députée Kristina Michaud (14 avril 2022 à 9h)
 - 13.2. Demande d'aide financière au Fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada pour Le Café La Caisse

13.3. ACEF de la Péninsule – Espace pour un point de service de « Frigo à partager »

14. Période de questions du public

15. Levée de la séance

2022-061 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'adopter l'ordre du jour du 4 avril 2022 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. *Approbation du procès-verbal*

2022-062 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2022

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 7 mars 2022 dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'approuver le procès-verbal du 7 mars 2022 tel que remis par le greffier-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. *Présentation et adoption des comptes*

2022-063 APPROBATION DES COMPTES AU 31 MARS 2022

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 31 mars 2022;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 mars 2022 :

Liste des comptes à payer (incluant les paiements directs préautorisés)	110 797.24	\$
Liste des comptes payés (chèques #8673)	58 631.42	\$
Liste des salaires nets payés (dépôts directs #501555 au #501591)	35 967.49	\$
Total des comptes	205 396.15	\$

Le détail de cette liste est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe

5. *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Aucune question n'a été soulevée par le public.

6.1. *CMQ – Dépôt de l'audit de conformité portant sur le délai de transmission des rapports financiers*

2022-064 **DÉPÔT DE L'AUDIT DE CONFORMITÉ PORTANT SUR LE DÉLAI DE TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS**

Considérant que la *Commission municipale du Québec (CMQ)* a déposé un rapport d'audit de conformité portant sur le délai de transmission des rapports financiers pour les années 2016 à 2020 en vertu de l'article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale (LCM)*;

Considérant que les municipalités de moins de 100 000 habitants ont été touchées par cet audit de conformité;

Considérant que les résultats indiquent que la Municipalité de Baie-des-Sables est conforme pour les cinq (5) années auditées par la CMQ;

Considérant que ce rapport d'audit doit être déposé à la première séance du conseil qui suit sa réception en vertu de l'article 86.8 de la LCM;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu d'officialiser le dépôt du rapport d'audit tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.2. *Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2021 (176.1 C.M.)*

2022-065 **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE 2021**

Considérant que le greffier-trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier et le rapport du vérificateur externe en vertu de l'article 176,1 du *Code municipal du Québec*;

Considérant qu'un avis public a été donné le 23 mars dernier afin d'informer les citoyens du dépôt de ces rapports;

Considérant que l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales est de 208 415\$ pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 et que l'excédent de fonctionnement non affecté accumulé est de 160 681\$ à la même date;

En conséquence, il est proposé par Madame Gabrielle Trigaux et résolu d'officialiser le dépôt des rapports pour l'exercice financier 2021 tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.3. *Nomination du vérificateur externe pour l'exercice financier 2022 (966 C.M.)*

2022-066 **NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**

Considérant l'article 966 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu de reconduire le mandat de la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme vérificateur externe pour l'exercice financier 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

6.4. Assurance collective pour le directeur général

2022-067 **ADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE**

Considérant que la *Fédération québécoise des municipalités* (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

Considérant qu'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

Considérant que pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de *Desjardins Sécurité financière*, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

Considérant que la FQM a mandaté sa filiale *FQM Assurances Inc.*, courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

Considérant qu'en vertu du *Code municipal du Québec*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

Considérant que le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

Considérant que le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu :

Que la Municipalité de Baie-des-Sables adhère, pour le bénéfice exclusif de son directeur général, au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1^{er} juin 2022;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustements de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

Que la Municipalité Baie-des-Sables autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuares-conseils désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuares-conseils désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

Que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

Que la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

8.1. *MTQ – Attestation des dépenses dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local pour l'exercice financier 2021*

2022-068 REDDITION DE COMPTES 2021 – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Considérant que le *ministère des Transports du Québec (MTQ)* a versé une compensation de 155 450 \$ dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local* pour l'année financière 2021;

Considérant que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Considérant que la reddition de comptes a été remplacée par un questionnaire dans le rapport financier;

Considérant que les frais encourus admissibles au *Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local* sont :

Dépenses relatives à l'entretien d'été	
Fonctionnement	70 854 \$
Investissement	8 630 \$
Sous-total	79 484 \$
Dépenses relatives à l'entretien d'hiver	\$
Fonctionnement	131 268 \$
Investissement	240 897 \$
Sous-total	372 165 \$
Total des frais encourus admissibles	451 649 \$

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales de niveaux 1 et 2 dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local* pour l'année financière 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

8.2. *Nivelage des chemins municipaux (mise en forme de la chaussée)*

2022-069 NIVELAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX

Considérant que le conseil municipal désire poursuivre les travaux de remise en forme des chemins municipaux réalisés au cours des dernières années;

Considérant que des travaux importants de gravelage seront réalisés cette année et que ces matériaux granulaires auront tendance à se déplacer en raison de la circulation automobile;

En conséquence, il est proposé Monsieur Denis Forest et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à faire niveler les chemins municipaux pour l'année 2022 par les entrepreneurs de la région au tarif horaire approximatif de 155 \$ plus les taxes. La cédule des travaux se détaille comme suit :

- une mise en forme de la chaussée des chemins municipaux en mai;
- un nivelage de surface juste avant l'épandage de l'abat-poussière en juin;
- un nivelage de surface à l'automne (septembre ou octobre).

Le directeur des travaux publics est responsable de la supervision de ces travaux tout en respectant le cadre budgétaire établi (+/- 70 heures au total). Les entrepreneurs locaux seront privilégiés selon les disponibilités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

9.1. Service municipal pour la collecte des matières recyclables agricoles (plastiques)

Les Élevages JMS demande que la Municipalité de Baie-des-Sables étudie sérieusement la possibilité d'implanter une collecte municipale des matières recyclables à l'aide de conteneurs à chargement avant. Des démarches seront effectuées dans ce sens.

10.1. Libération de retenues dans le cadre du Fonds de visibilité Innergex 2021

2022-070 LIBÉRATION D'UNE RETENUE AU FONDS DE VISIBILITÉ INNERGEX 2021 – VOLET II

Considérant la résolution #2021-126 relative au versement du Fonds de visibilité Innergex pour l'année 2021;

Considérant la résolution #2022-018 adoptée le 15 mars dernier par le conseil d'administration de la Corporation de développement de Baie-des-Sables;

Considérant que des rapports intérimaires d'avancement et des promesses de compléter la réalisation des projets le plus rapidement possible ont été produits par les organismes en question;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu de demander à Innergex de verser les sommes suivantes directement aux organismes suivants :

VOLET II				
(Montant disponible en 2021 : 20 000 \$)				
Organismes retenus	Montant accepté	Montant déjà versé	Montant à verser	Retenue (ou solde)
Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables (Construction de la Résidence des Sables)	7000.00	7000.00	0.00	0.00
Comité d'embellissement de Baie-des-Sables (Escalier escamotable pour l'accès à la plage, chaises au Parc du Sacré-Cœur et enseigne au Sentier des Rosiers)	4235.65	3176.74	1058.91	0.00
Cercle de Fermières de Baie-des-Sables (Achat de matériel informatique)	2000.00	1500.00	500.00	0.00
Club de ski de fond de Baie-des-Sables (Achat d'un véhicule traceur)	1931.63	1931.63	0.00	0.00
École Assomption (Réfection de la cour d'école)	1931.63	1448.72	482.91	0.00
Fabrique de Baie-des-Sables	862.75	862.75	0.00	0.00

(Installation d'une clôture de sécurité autour de l'église)				
Comité de la bibliothèque Marie-Ratté (Achat d'un projecteur extérieur avec écran)	640.20	640.20	0.00	0.00
Association des locataires de la Villa Notre-Dame et de la Résidence des Sables (Aménagement paysager)	488.64	488.64	0.00	0.00
Chorale de Baie-des-Sables (Achat d'un ordinateur portable)	458.52	458.52	0.00	0.00
Club des 50 ans et plus de Baie-des-Sables (Achat de plaques chauffantes et d'un congélateur)	450.98	450.98	0.00	0.00
TOTAL AFFECTATION – VOLET II	20 000.00 \$	17 958.18 \$	2 041.82 \$	0.00 \$
SOLDE NON AFFECTÉ (DISPONIBLE)	0.00 \$			

Que copie de cette résolution soit transmise à Innergex et à la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2. Entretien des aménagements paysagers

La municipalité est toujours à la recherche de particuliers ou d'entrepreneurs intéressés à effectuer les travaux paysagers.

10.3. Délégation d'un représentant municipal afin de siéger sur le Comité pour la sauvegarde du quai

2022-071 DÉLÉGATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU SEIN DU COMITÉ POUR LA SAUVEGARDE DU QUAI

Considérant que les membres du comité pour la sauvegarde du quai souhaitent une collaboration et une implication municipale à leur projet;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu de déléguer Madame Marie-Claude Saucier comme représentante de la municipalité au sein du Comité pour la sauvegarde du quai.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.1. Adhésion à l'URLS du Bas-Saint-Laurent pour la période 2022-2023

2022-072 ADHÉSION À L'URLS DU BSL POUR 2022-2023

Considérant l'aide précieuse fournie par l'Unité régionale de loisir et de sport (URLS) du Bas-Saint-Laurent dans l'organisation d'activités de loisir;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu de renouveler notre adhésion à l'URLS du Bas-Saint-Laurent pour la période 2022-2023 au montant de 100 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

11.2. Appel d'offres public – Construction d'une remise au centre communautaire Gabriel-Raymond

2022-073 APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION D'UNE REMISE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE GABRIEL-RAYMOND

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables désire bénéficier du *Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)* pour un montant maximal de 75 000 \$ en vue de construire une remise de 36 pieds de largeur par 24 pieds de profondeur sur le terrain du Centre communautaire Gabriel-Raymond;

Considérant que Multi-Plans a été mandaté afin de préparer les plans et devis nécessaires à l'appel d'offres public en vertu de la résolution #2022-057;

Considérant les dépenses prévues au programme triennal des immobilisations;

Considérant que les travaux de construction sont évalués à 100 000 \$ et qu'il est préférable de demander des soumissions publiques par une annonce dans un journal et dans un système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour adjuger le contrat en vertu des articles 935 et suivant du *Code municipal du Québec*;

En conséquence, il est proposé par Madame Gabrielle Trigaux et résolu :

- D'accepter les plan et devis de la remise à construire tels que préparés par Multi-Plans en date d'avril 2022;
- D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à préparer les documents d'appel d'offres et à entreprendre toutes les démarches requises au lancement de cet appel d'offres public tel que l'inscription dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et la publication d'un avis dans un journal;
- D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre tout addenda au devis d'appel d'offres public afin d'apporter toute modification mineure au devis et documents pour corriger certaines problématiques soulevées lors de la période d'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3. Demandes d'aides financières – Réfection d'infrastructures récréatives et sportives

2022-074 DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES – RÉFECTIONS D'INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

Considérant qu'il y a lieu de rafraîchir les équipements récréatifs et les terrains sportifs pour encourager la pratique d'activité physique et les saines habitudes de vie;

Considérant le désir d'améliorer les infrastructures suivantes pour répondre aux besoins des familles :

1. Remplacement et aménagement de nouveaux modules de jeux (balançoires, jeux sur ressort, mini module, etc.) pour les enfants au Centre communautaire Gabriel-Raymond;
2. Réfection du terrain de balle-molle (rechargement de sable) au Centre communautaire Gabriel-Raymond;
3. Aménagement d'un terrain de volleyball de plage (rechargement de sable) au Centre communautaire Gabriel-Raymond;
4. Réfection de la surface du terrain de tennis à l'école Assomption (en 2023).

Considérant les programmes d'aide financière suivants :

- Programme de soutien financier pour des initiatives structurantes en loisir et en sport de l'Unité régionale du sport et du loisir (URLS);
- Fondation communautaire de Postes Canada;
- Fonds de visibilité Innergex;

Considérant les dépenses prévues au programme triennal des immobilisations;

En conséquence, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu d'autoriser le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, et/ou, la directrice générale adjoint, Madame Marie-Eve Guay, à présenter au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables une demande d'aide financière dans chacun des programmes énumérés dans le préambule de la présente résolution. La contribution financière de la municipalité devra se limiter à 6 000 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.4. *Comité d'étude visant la relocalisation de la bibliothèque municipale à l'école Assomption*

2022-075 COMITÉ D'ÉTUDE VISANT LA RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE À L'ÉCOLE ASSOMPTION

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables souhaite désencombrer la salle du conseil municipal et maximiser l'utilisation des biens culturels par la clientèle jeunesse et adulte;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu de déléguer le maire, Monsieur Gérald Beaulieu et la conseillère municipale, Madame Marie-Claude Saucier, en vue d'étudier avec les membres du comité de la bibliothèque municipale la possibilité de relocaliser la bibliothèque municipale à même les locaux de l'école Assomption. Des démarches seront également effectuées auprès du Centre de services scolaire des Monts-et-Marées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12. *Suivi des dernières périodes de questions*

Aucune question lors de la dernière séance ordinaire.

13. *Divers*

13.1. *Rencontre entre le conseil municipal et la députée Kristina Michaud (14 avril 2022 à 9h)*

Les membres du conseil municipal sont invités à rencontrer la députée d'Avignon-La Mitis-Matapédia, Madame Kristina Michaud, le jeudi 14 avril prochain à 9h à la salle du conseil municipal.

13.2 *Demande d'aide financière au Fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada pour Le Café La Caisse*

2022-076 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS AGRIESPRIT DE FINANCEMENT AGRICOLE CANADA POUR LE CAFÉ LA CAISSE

Considérant que « Le Café La Caisse » désire présenter une demande d'aide financière au *Fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada (FAC)*;

Considérant que le projet vise à rénover et réduire l'empreinte énergétique du bâtiment nouvellement acquis de la Caisse Desjardins de Mont-Joli-Est de la Mitis;

Considérant que les organismes à but non lucratif doivent s'associer à un organisme municipal pour recevoir le don de la FAC;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables accepte de parrainer le projet cité dans le préambule. Si un don est accordé, la Municipalité de Baie-des-Sables accepte de recevoir le don versé au nom de l'OBNL, « Le Café La Caisse » et à le déboursier à ce dernier.

Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à signer tous les documents requis au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables pour donner suite à la présente résolution tel que le formulaire de déclaration d'intégrité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13.3. ACEF de la Péninsule – Espace pour un point de service de « Frigo à partager »

Aucun espace n'est actuellement disponible sur le territoire pour répondre au projet de « Frigo à partager ». Un suivi sera effectué à cet effet auprès de l'ACEF de la Péninsule.

14. Période de questions du public

Les points suivants ont été soulevés :

- Récupération des plastiques agricoles;
- Récupération des résidus d'asphalte des travaux de pavage sur la route 132;
- Élimination de trois (3) grosses pierres sur la chaussée dans le 3^e Rang;
- Projet « Le Café la caisse »;
- Présence de résidences de tourisme et manque de disponibilité des logements dans la région.

15. Levée de la séance

2022-077 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Kate St-Pierre résolu de lever la séance à 20 h 25.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Gérald Beaulieu
Maire

Adam Coulombe
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Gérald Beaulieu, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Gérald Beaulieu, maire